Congé d'été

Dans le discours qu'il a prononcé il y a huit jours au moment où il a tenté pour la première fois de renvoyer les parlementaires chez eux en plein milieu du pire scandale qu'ait connu le gouvernement en 15 ans, en plein milieu d'une grève postale et à un moment où le coût de la vie chez nous atteignait un sommet sans précédent, le leader parlementaire du gouvernement a voulu nous consoler en nous récitant la litanie des bills qui ont été adoptés jusqu'ici. A mon avis, ce qu'il a dit est incroyable, surtout quand il a affirmé, comme en fait foi le compte rendu à la page 11426:

Des bills ou des projets de loi à saveur économique, à saveur financière, nous en avons adopté plus dans cette session que jamais auparavant durant des sessions antérieures...

Plus loin il a dit ceci:

... un bon nombre de mesures très importantes concernant des questions financières, le budget et d'autres sujets importants, par exemple la loi sur les Postes, la loi sur les banques, et d'autres.

Pourquoi ai-je employé le mot «incroyable»? Parce que je vois les résultats que le gouvernement a obtenus jusqu'ici. Notre dette nationale est plus énorme que jamais; notre taux d'inflation est plus élevé que jamais; nos taux d'intérêt sont plus hauts que jamais; notre déficit est plus considérable que jamais; mais le pire, notre coût de la vie est plus élevé que jamais. Le gouvernement n'a rien de prévu pour résoudre nos problèmes économiques.

Quand il n'est pas retiré dans la solitude, le ministre des Finances (M. MacEachen) semble se contenter de regarder passer le train avec l'espoir que peut-être les États-Unis connaîtront un regain qui pourra nous aider à nous relever. Cette attitude est des plus étranges car si notre gouvernement donne l'impression d'aller dans une quelque direction, celle-ci est du point de vue économique diamétralement à l'opposé de celle où vont les États-Unis.

Et maintenant le gouvernement adresse la pire des insultes à la démocratie. Se sentant serré de près par ces difficultés qui en elles-mêmes appellent des mesures énergiques, le gouvernement a décidé de faire fi du Parlement, d'ajourner les travaux parlementaires en imposant la clôture. Jamais dans l'histoire de notre pays ou, du moins, jamais à ma connaissance, une telle initiative n'a été prise par une démocratie adulte.

Je trouve tout à fait approprié que le ministre choisi pour proposer cette clôture insensée l'ait fait non pas en tant que ministre des Postes mais bien plutôt en tant que ministre de la Consommation et des Corporations. Le scandale du cartel de l'uranium nous est venu de ce ministère. C'est là le ministre dont les députés se souviendront qu'il a promis de rendre public le rapport Bertrand. Il a aujourd'hui le culot de prétendre qu'en le transmettant dans le secret au très discret ministre de la Justice (M. Chrétien) il l'a, grâce à sa façon d'interpréter les doubles sens, bel et bien rendu public. Je suis pêcheur de saumon, mais je n'ai jamais vu un poisson essayer si énergéquement de cracher un hameçon que le ministre de la Consommation et des Corporations a essayé de se débarrasser de l'hameçon de la responsabilité ministérielle en cette matière. Nous l'avons vu se tortiller, sauter, s'esquiver, fuir, mais bien en vain.

Et le cartel de l'uranium, me direz-vous? Ces dernières semaines, j'ai écouté attentivement les réponses évasives, mensongères et embrouillées du parrain de la motion de clôture et de ses collègues, le premier ministre et le ministre de la Justice en tête. Ces deux derniers en particulier ont tâché de répondre à toutes les questions sur cette affaire en rappelant que c'était le gouvernement qui avait chargé M. Bertrand de l'enquête. Ils ont fait attention de ne pas citer de dates. Ce n'est là qu'une pétition de principe.

Les faits sont les suivants. En 1971, le gouvernement a songé à former un cartel pour contrôler le prix de l'uranium à l'échelle mondiale. En avril 1972, le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a présidé une réunion dans la salle de conférence de son ministère, réunion à laquelle le sous-ministre de l'époque, qui est aujourd'hui le sénateur Jack Austin, et l'ancien directeur de la division des coalitions ont déclaré que ce cartel serait illégal d'après la loi canadienne du jour où le prix de l'uranium au Canada en serait affecté. Le sénateur Austin a déclaré que le cabinet était d'accord avec les dispositions prises. Bien que M. Austin était alors président de Uranium Canada, une société de la Couronne qui est aujour-d'hui accusée à la suite du dépôt du rapport de M. Bertrand, il n'a pas été accusé ou même mentionné comme étant l'un des conspirateurs qui n'ont pas été inculpés.

Le prix de l'uranium a monté en flèche au début des années 1970 et Hydro-Ontario a dû faire supporter le surcroît de dépenses par les consommateurs d'électricité. Je trouve pour ma part les propos du ministre d'État chargé des Mines (M^{me} Erola) quelque peu influencés par son comté d'origine. Elle s'est félicité qu'Uranium Canada avait du coup réalisé de nombreux profits. C'est peut-être parfait pour Sudbury où l'exploitation minière est la principale industrie locale, mais je me suis souvent demandé comment le ministre d'État chargé des Mines réagirait si le gouvernement imposait une lourde taxe d'accise sur le nickel comme il l'a fait avec le gaz naturel qu'on extrait seulement dans ma province, en Alberta et en Saskatchewan.

De toute façon, ce sont les consommateurs qui ont permis d'accumuler ces profits. Ce sont les consommateurs qui ont payé des factures d'électricité plus élevées. Du coup, le cartel a naturellement violé la loi canadienne et tous ceux qui l'ont dirigé ou qui ont participé à son administration, s'ils étaient au courant, devraient, semble-t-il, avoir de graves démêlés avec la justice. Le problème qui se pose, c'est de savoir si le cabinet était au courant; de savoir si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque était au courant; de savoir si le sénateur Austin était lui aussi au courant de l'affaire.

Le député de Lincoln (M. Mackasey) a pris la parole avec son éloquence habituelle il y a à peu près une heure, mais je regrette qu'il n'en ait pas profité pour éclaircir une question qui nous préoccupe tous, soit le moment où le cabinet a constaté que le cartel aboutissait à faire monter les prix au Canada ce qui était illégal.

Je tenterai d'éclaircir tout à l'heure qui était au courant et qui ne l'était pas, car c'est là le point crucial du débat actuel.

Dès 1975 les méfaits du cartel étaient connus. Par la suite un groupe de conservateurs a passé à l'action, mais le gouvernement refusa de bouger.

En 1977, le gouvernement chargea M. Bertrand de mener une enquête. A la même époque ou peu après le Conseil privé décida en secret d'interdire toute divulgation ou discussions à ce sujet en public. C'était un décret-bâillon. En fait, on se demanda même si les députés seraient autorisés à poser des questions à la Chambre.